

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUTRE-FORÊT**

**RÉVISION ALLÉGÉE N°2
PLUI DU HATTGAU (67)**

***VALORISATION DE LA RESSOURCE
GÉOTHERMALE PAR L'INSTALLATION D'UNE
CENTRALE CHALEUR ET D'UNE CENTRALE
LITHIUM À L'OUEST DU VILLAGE DE
SCHWABWILLER***

Bilan de la concertation

JUILLET 2024

SOMMAIRE

Introduction	p 3
1) Modalités de concertation retenues.....	p 4
2) Mise en œuvre des modalités de concertation	p 4
3) Résultats de cette démarche	p 6
Annexes.....	p 8

Introduction

La Communauté de Communes de l'Outre Forêt (CCOF) a lancé la procédure de révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau par délibération en date du 20 décembre 2023.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme : « *font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :*

*a) L'élaboration et **la révision** du schéma de cohérence territoriale et **du plan local d'urbanisme** ;*

La procédure de révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau a donc fait l'objet d'une concertation obligatoire.

Celle-ci a été menée selon les dispositions des articles L.103-3 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Ce document présente donc le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau. À ce titre, il rappelle :

- les modalités de concertation retenues ;
- la manière dont ces modalités ont été mises en œuvre ;
- les résultats de cette démarche.

En préambule, il est également précisé qu'une réunion publique s'est tenue le 10 septembre 2022 à Preusdorf, à l'initiative de l'entreprise Lithium de France, porteur du projet qui pourra être réalisé après approbation de la révision allégée n°2 du PLUi. **(Annexe 1)**

Cette réunion publique organisée par Lithium de France avait pour objet de présenter leur campagne d'exploration (réalisation d'imagerie fine du sous-sol) qui devait déterminer des cibles géologiques favorables à l'élaboration de projets de géothermie chaleur.

Celle-ci a eu lieu avant le lancement de la procédure de révision allégée n°2. Elle n'est donc pas mentionnée dans le présent bilan de la concertation.

1) Modalités de concertation retenues

Les modalités de concertation ont été définies par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 février 2024 :

- publication d'informations sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt ;
- mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et en mairie de Betschdorf, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Cette délibération précise également que « *La communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire* ».

2) Mises en œuvre des modalités de concertation

La concertation a été mise en œuvre du Conseil Communautaire fixant les modalités de concertation au Conseil Communautaire arrêtant le bilan de la concertation.

- **Publication d'informations et mise à disposition du dossier de révision allégée n°2 sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt**

Le public a été informé du lancement de la procédure, de son objectif et du contenu du dossier via le site internet de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :

- Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, rubrique « Actualité » - « Concertation publique – Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau : **(Annexe 2)**
<https://www.cc-outreforet.fr/actualites/>

Dans le cadre de la révision allégée n°2, le site internet a permis :

- d'informer le public du lancement de la révision allégée n°2 ;
- de présenter les objectifs de ladite procédure ;
- au public de consulter le dossier au format dématérialisé, complété au fur et à mesure de l'avancée des études :
 - dans un premier temps (fin février) la délibération fixant les modalités de concertation ;
 - dans deuxième temps (courant mars) une note de présentation de la démarche d'évolution du PLUi en cours (son cadre réglementaire, ses objectifs, les évolutions envisagées et son calendrier) ;
 - dans un troisième temps (fin mai) : projet de règlement et de zonage, ainsi que le rapport de présentation. Ce dernier document présente et justifie l'ensemble des évolutions apportées au PLUi dans le cadre de la révision allégée n°2 du PLUi.
- de rappeler au public les moyens disponibles pour prendre connaissance du dossier et s'exprimer.

- **Informations sur le site internet de la commune de Betschdorf**

- Commune de Betschdorf, rubrique « Actualité » : **(Annexe 3)**
<https://www.betschdorf.com/actualites/567-plui>

Le site internet de la commune de Betschdorf, rubrique actualité, a permis :

- d'informer le public du lancement de la révision allégée n°2 ;
 - de rappeler l'objectif de cette procédure
 - de rappeler au public les moyens disponibles pour prendre connaissance du dossier et s'exprimer.
- **Mise à disposition d'un registre d'observation et du dossier de révision allégée n°2 au siège de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et en mairie de Betschdorf, aux jours et heures habituels d'ouverture au public**

Un dossier papier a été mis à disposition du public. Ce dossier, complété au fur et à mesure de l'avancée des études, comprenait notamment : la délibération fixant les modalités de concertation, une note de présentation, le projet de règlement et de zonage, ainsi que le rapport de présentation.

Les dossiers étaient accompagnés d'un registre d'observation. **(Annexe 4)**

Le registre en mairie de Betschdorf n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le registre au siège de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a fait l'objet de 3 contributions, dont deux de la même personne :

- Tout d'abord (début mars), un avis favorable, mais comprenant plusieurs observations :
 - souligne une concertation qui aurait pu être plus développée compte tenu des enjeux liées à l'exploitation de la géothermie et du Lithium ;
 - constate que plusieurs procédures d'évolution de PLU sont en cours en Alsace du nord avec le même objectif et que l'information des citoyens est insuffisante. Cette personne interroge également la possibilité d'avoir une concertation unique pour l'ensemble de ces projets.
 - revient sur les objectifs de la procédure de révision allégée n°2 et demande des précisions sur le projet afin d'apprécier les éventuels enjeux environnementaux.
- La deuxième (mi-avril), était une interrogation relative aux actions en place pour animer la concertation.
- La dernière (fin mai), concernait le projet de règlement de la zone UT, avec des propositions de modification.

Une contribution a été transmise par mail **(Annexe 5)**. Celle-ci a été ajoutée dans le registre de concertation.

Cette contribution pose plusieurs questions sur le projet, son impact sur l'environnement et son lien avec le projet de création d'une zone industrielle sur Hatten.

- **Diffusion par la Commune d'informations sur leur application IMAGINA**

La Commune a utilisé son application IMAGINA, qui enregistre plus de 2 000 inscrits, pour diffuser des informations relatives à la procédure de révision allégée n°2. (**Annexe 6**)

3) Résultats de cette démarche

La concertation a été mise en œuvre dans le respect des modalités de concertation définies dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 février 2024.

La concertation a donné lieu à plusieurs contributions, évoquées à la page précédente :

- Concernant les modalités de concertation retenues par la Communauté de Communes ; celles-ci ont permis d'informer le public de la procédure en cours (cadre réglementaire, objectifs, contenu, etc.) et de lui rappeler les moyens disponibles pour prendre connaissance du dossier et s'exprimer
Pour ce qui est de l'organisation d'une concertation commune à l'ensemble des procédures d'évolution de PLU en lien avec l'exploitation de la géothermie en Alsace du Nord ; cela apparaît complexe à mettre en œuvre. En effet, les projets peuvent être portés par différents opérateurs, ne sont pas tous au même stade d'avancement et concernent des territoires avec des documents d'urbanisme différents. De plus, les évolutions ne sont pas toutes identiques.
- l'une des contributions, portant sur le projet de règlement de la zone UT, a permis d'amender le projet de révision allégée n°2 :
 - évolution de l'article 2 concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
 - suppression à l'article 11 de la limitation à 2 m pour la hauteur des haies ;
 - ajout à l'article 13 d'une recommandation de réaliser une part des places de stationnement automobile en structure perméable.
- Concernant l'objectif de la procédure de révision allégée n°2, le dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancée des études. Les documents ajoutés dans le dossier ont permis d'apporter des informations plus précises sur la procédure et le projet de révision allégée n°2.
Par rapport aux enjeux environnementaux de la procédure, ces derniers sont développés dans l'évaluation environnementale de la révision allégée n°2, qui fera l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe).
Il est également précisé que les projets qui seront autorisés par la procédure de révision allégée n°2 devront faire l'objet d'autorisations d'urbanisme (permis de construire) et d'autorisations environnementales, au sein desquelles le projet sera détaillé.

Concernant la description du projet, son lien avec le projet de création d'une zone industrielle à Hatten et son impact sur l'environnement, il est précisé que le projet lui-même fera l'objet

de demandes d'autorisations d'urbanisme et environnementales, qui sont en cours de définition, et dans lesquelles le projet sera précisément décrit.

Il est également précisé que le rapport de présentation présente et justifie les évolutions apportées au PLUi (plan de zonage, règlement écrit). Cependant, dans le cadre de la présente procédure, ce document s'accompagne d'une évaluation environnementale, qui : analyse l'état initial de l'environnement du périmètre concerné, identifie les enjeux environnementaux, analyse les incidences (positives ou négatives) de la procédure de révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau sur l'environnement et propose en cas d'incidences négatives des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Le rapport de présentation a toutefois été complété sur la partie présentation du projet.

Annexes

- **Annexe 1 – Site internet de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt – Information réunion publique organisée par Lithium de France (05/09/2022)**

The screenshot shows a web browser displaying the website for the Communauté de Communes de l'Outre-Forêt. The main heading is 'Réunion d'information Lithium de France' dated '5 septembre 2022' and categorized as 'Actualité'. A large graphic features the text 'RÉUNION PUBLIQUE' in white and blue on a dark blue background. Below the graphic, the text reads: 'L'entreprise Lithium de France vous invite à participer à une réunion d'information relative aux opérations de recherches exploratoires, qui seront menées courant septembre 2022, afin de déterminer des cibles géologiques favorables à l'élaboration de projets de géothermie chaleur.' It specifies the meeting is on 'samedi 10 septembre 2022' at the 'Carreau de Mine Clémenceau, 22-26 rue Hattenweg à Preuschdorf'. A list of affected communes is provided: Betschdorf, Biblisheim, Dieffenbach-lès-Woerth, Gunstett, Haguenuau, Kutzenhausen, Merkwiler-Pechelbronn, Sultz-sous-Forêts, Surbourg et Walbourg. A 'Partager' button for Facebook is visible at the bottom of the main content area. On the right side, there is a 'Les dernières actus' sidebar listing various local news items with dates from 2024.

The footer of the website contains the following information:

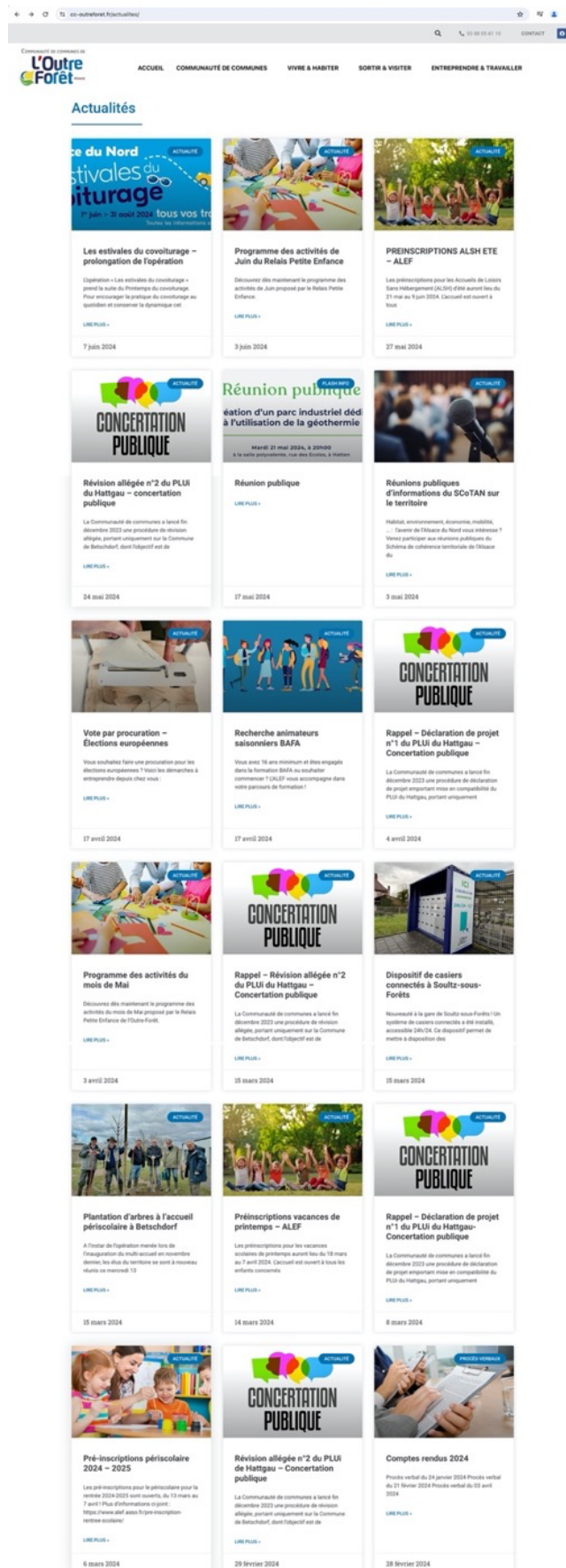
- Communauté de communes de l'Outre-Forêt**
4 rue de l'École
67250 HOHWILLER
Tél. 03 88 05 61 10
Service ordures ménagères
Tél. 03 88 05 69 46
- Horaires d'ouverture**
Lundi – jeudi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00
Mardi : 13h30 – 17h00
Mercredi – vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
A 'Nous contacter' button and a Facebook icon are also present.
- Informations**
Actualités
Projets
PLU-PLUi
Plateforme des commerçants
Archives
- A map showing the location of the Communauté de Communes de l'Outre-Forêt in the Hattgau region, with labels for Betschdorf, Hattgau, and other nearby areas.

Copyright © 2024 – Communauté de communes de l'Outre-Forêt – Tous droits réservés. Mentions légales, Données personnelles.

- Annexe 2 – Site internet de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt

The screenshot shows the website for the Communauté de Communes de l'Outre-Forêt. At the top, there is a navigation menu with the following items: ACCUEIL, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, VIVRE & HABITER, SORTIR & VISITER, and ENTREPRENDRE & TRAVAILLER. Below the menu is a large aerial photograph of a village surrounded by green fields. Underneath the photo is a dark banner with the text 'FLASH INFO'. Below this banner is a blue button labeled 'Les projets en cours ou à venir'. The next section is titled 'ACCÈS RAPIDE' and contains seven icons with corresponding text: 'Calendriers de collecte des déchets ménagers', ' Paiement de la redevance incitative', 'PLU-PLUI', 'Aide financière CIAS', 'Comptes rendus', 'Budgets', and ' Famille - Enfance Petite-enfance'. Below this is a yellow banner titled 'ACTUALITÉS' which features five news cards. The first card is about 'Les estives du covoiturage - prolongation de l'opération' dated 7 juin 2024. The second is 'Programme des activités de Juin du Relais Petite Enfance' dated 3 juin 2024. The third is 'PREINSCRIPTIONS ALSH ETE - ALEF' dated 27 mai 2024. The fourth is 'Révision allégée n°2 du PLUI du Hattgau - concertation publique' dated 24 mai 2024. The fifth is 'Réunion publique' dated 17 mai 2024. At the bottom of the yellow banner is a button labeled 'Toutes les actualités'.

- Annexe 2 – Site internet de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt



- **Annexe 2 – Site internet de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt**

cc-outreforet.fr/revision-allegee-n2-du-plui-de-hattgau-concertation-publique/


03 88 05 61 10 CONTACT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
L'Outre Forêt
Alsace

ACCUEIL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIVRE & HABITER SORTIR & VISITER ENTREPRENDRE & TRAVAILLER

Révision allégée n°2 du PLUi de Hattgau – Concertation publique

29 février 2024 Actualité



CONCERTATION PUBLIQUE

La Communauté de communes a lancé fin décembre 2023 une procédure de révision allégée, portant uniquement sur la Commune de Betschdorf, dont l'objectif est de permettre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale de lithium. L'approbation de la procédure est prévue fin de l'année 2024. Vous pouvez venir prendre connaissance du dossier et vous exprimer en mairie de Betschdorf, au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.


Les outils de concertation seront disponibles/mis en place pendant toute la phase 1 de la procédure qui correspond à l'élaboration de la révision allégée du PLUi et cela jusqu'au bilan de la concertation qui marquera la fin de la phase 1.

[Délibération de lancement de la Révision allégée](#)

[Rapport de présentation de la Révision allégée n°2 du PLUi de Hattgau – mise à jour](#)

[Règlement de la Révision allégée n°2 du PLUi de Hattgau – mise à jour](#)

[Plan de règlement de la Révision allégée n°2 du PLUi de Hattgau – mise à jour](#)

Partager :  Facebook

Les dernières actualités

- Programme des activités de Juin du Relais Petite Enfance**
3 juin 2024
- PREINSCRIPTIONS ALSH ETE – ALEF**
27 mai 2024
- Révision allégée n°2 du PLUi de Hattgau – concertation publique**
24 mai 2024
- Réunion publique**
17 mai 2024
- Réunions publiques d'informations du SCoTAN sur le territoire**
3 mai 2024
- Vote par procuration – Elections européennes**
17 avril 2024
- Recherche animateurs saisonniers BAFA**
17 avril 2024
- Rappel – Déclaration de projet n°1 du PLUi du Hattgau – Concertation publique**
4 avril 2024
- Programme des activités du mois de Mai**
3 avril 2024
- Rappel – Révision allégée n°2 du PLUi de Hattgau – Concertation publique**
15 mars 2024
- Dispositif de casiers connectés à Soultz-sous-Forêts**
15 mars 2024
- Plantation d'arbres à l'accueil périscolaire à Betschdorf**
15 mars 2024

Communauté de communes de
L'Outre Forêt
Alsace

4 rue de l'École
67250 HOHWILLER
Tél. 03 88 05 61 10

Service ordures ménagères
Tél. 03 88 05 69 46

Horaires d'ouverture

Lundi – jeudi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Mardi
13h30 – 17h00

Mercredi – vendredi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00

[Nous contacter](#) 

Informations

- Actualités
- Projets
- PLU-PLUi
- Plateforme des commerçants
- Archives



Copyright © 2024 – Communauté de communes de l'Outre-Forêt – Tous droits réservés

Mentions légales Données personnelles

- **Annexe 2 – Site internet de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt**

cc-outreforet.fr/rapport-revision-allegee-n2-du-plui-de-hattgau-concertation-publique/

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
L'Outre Forêt Alsace

ACCUEIL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIVRE & HABITER SORTIR & VISITER ENTREPRENDRE & TRAVAILLER

Rappel – Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – Concertation publique

15 mars 2024 Actualité

CONCERTATION PUBLIQUE

La Communauté de communes a lancé fin décembre 2023 une procédure de révision allégée, portant uniquement sur la Commune de Betschdorf, dont l'objectif est de permettre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale de lithium. L'approbation de la procédure est prévue fin de l'année 2024. Vous pouvez venir prendre connaissance du dossier et vous exprimer en mairie de Betschdorf, au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

Les outils de concertation seront disponibles/mis en place pendant toute la phase 1 de la procédure qui correspond à l'élaboration de la révision allégée du PLUi et cela jusqu'au bilan de la concertation qui marquera la fin de la phase 1.

[Délibération de lancement de la Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau](#)
[Note de synthèse de la Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau](#)
[Règlement de la Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau](#)

Partager : Facebook

Les dernières actus

- Programme des activités de Juin du Relais Petite Enfance
3 juin 2024
- PREINSCRIPTIONS ALSH ETE – ALEF
27 mai 2024
- Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – concertation publique
24 mai 2024
- Réunion publique
17 mai 2024
- Réunions publiques d'informations du SCoTAN sur le territoire
3 mai 2024
- Vote par procuration – Élections européennes
17 avril 2024
- Recherche animateurs saisonniers BAFSA
17 avril 2024
- Rappel – Déclaration de projet n°1 du PLUi du Hattgau – Concertation publique
4 avril 2024
- Programme des activités du mois de Mai
3 avril 2024
- Rappel – Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – Concertation publique
15 mars 2024
- Dispositif de casiers connectés à Soultz-sous-Forêts
15 mars 2024
- Plantation d'arbres à l'accueil périscolaire a Betschdorf
15 mars 2024

Communauté de communes de
L'Outre Forêt Alsace

4 rue de l'École
67250 HOHWILLER
Tél. 03 88 05 61 10

Service ordures ménagères
Tél. 03 88 05 69 46

Horaires d'ouverture

Lundi – jeudi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Mardi
13h30 – 17h00

Mercredi – vendredi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00

[Nous contacter](#)

Informations

- Actualités
- Projets
- PLU-PLUi
- Plateforme des commerçants
- Archives

Copyright © 2024 – Communauté de communes de l'Outre-Forêt – Tous droits réservés

Mentions légales Données personnelles

- **Annexe 2 – Site internet de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt**

cc-outreforet.fr/revision-allegee-n2-du-plui-du-hattgau-concertation-publique/


03 88 05 61 10 CONTACT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
L'Outre Forêt

ACCUEIL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIVRE & HABITER SORTIR & VISITER ENTREPRENDRE & TRAVAILLER

Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – concertation publique

24 mai 2024 Actualité



CONCERTATION PUBLIQUE

La Communauté de communes a lancé fin décembre 2023 une procédure de révision allégée, portant uniquement sur la Commune de Betschdorf, dont l'objectif est de permettre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale de lithium. L'approbation de la procédure est prévue fin de l'année 2024. Vous pouvez venir prendre connaissance du dossier et vous exprimer en mairie de Betschdorf, au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.


Les outils de concertation seront disponibles/mis en place pendant toute la phase 1 de la procédure qui correspond à l'élaboration de la révision allégée du PLUi et cela jusqu'au bilan de la concertation qui marquera la fin de la phase 1.

[Délibération de lancement de la révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau](#)

[Rapport de présentation de la révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – mise à jour](#)

[Règlement de la révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – mise à jour](#)

[Plan de règlement de la révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – mise à jour](#)

Partager :  Facebook

Les dernières actus

Programme des activités de Juin du Relais Petite Enfance
3 juin 2024

PREINSCRIPTIONS ALSH ETE – ALEF
27 mai 2024

Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – concertation publique
24 mai 2024

Réunion publique
17 mai 2024

Réunions publiques d'informations du SCoTAN sur le territoire
3 mai 2024

Vote par procuration – Élections européennes
17 avril 2024

Recherche animateurs saisonniers BAFA
17 avril 2024

Rappel – Déclaration de projet n°1 du PLUi du Hattgau – Concertation publique
4 avril 2024

Programme des activités du mois de Mai
3 avril 2024

Rappel – Révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau – Concertation publique
15 mars 2024

Dispositif de casiers connectés à Sultz-sous-Forêts
15 mars 2024

Plantation d'arbres à l'accueil périscolaire à Betschdorf
15 mars 2024

Communauté de communes de
L'Outre Forêt

4 rue de l'École
67250 HOHWILLER
Tél. 03 88 05 61 10

Service ordures ménagères
Tél. 03 88 05 69 46

Horaires d'ouverture

Lundi – jeudi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Mardi
13h30 – 17h00

Mercredi – vendredi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00

[Nous contacter](#)



Informations

[Actualités](#)

[Projets](#)

[PLU-PLUi](#)

[Plateforme des commerçants](#)

[Archives](#)



Copyright © 2024 – Communauté de communes de l'Outre-Forêt – Tous droits réservés

Mentions légales Données personnelles

- **Annexe 3 – Site internet de la commune de Betschdorf**



La Communauté de communes de l'Outre-Forêt a lancé fin décembre 2023 une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le ban de Schwabwiller afin de permettre l'installation d'une centrale de chaleur et d'une centrale de lithium.

L'approbation de la procédure est prévue en octobre 2024.

Vous pouvez venir prendre connaissance du dossier et vous exprimer en mairie de Betschdorf ou au siège de la Communauté de la Communes



- Annexe 4 – Registre d'observation au siège de la Communauté de Communes

DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *Révision allégée n°2 du PLUi sur le ban de Betschdorf (Schwarzwilke)*

Lieu de la concertation : *Communauté de communes de l'Autre-Faist - 4 rue de l'École 67250 HATTWILLER*

ref. 501 071

Berger Levraut

OBSERVATIONS DU PUBLIC

6 mars 2024 Le dossier soumis à concertation est crée
Après des recherches d'informations, je vous depose
ma contribution et mes questions sur 3 feuilles avec
Doc2 [REDACTED]

18 avril 2024 Quels sont à ce jour les element d'actions
mis en oeuvre pour animer animer cette
procédure de concertation ?

22 mai 2024 Depot d'une contribution sur feuille libre.
Contribution relative au règlement de la zone UT

Hoffen le 6 mars 2023,

En préambule de ma contribution, je souhaite exprimer mon avis favorable au projet de modification du PLU de Betschdorf pour permettre la création d'un site de production d'énergie et de lithium géothermal.

Cependant je suis très déçu par la gestion de la phase de concertation obligatoire de ce projet. J'estime qu'elle ne respecte pas les fondamentaux de la démocratie participative, ancré dans le bloc constitutionnel de la République Française i.e. l'article 7 de la charte de l'environnement.

Développement et questions.

A la lecture des documents disponibles à ce jour, dans le cadre de cette concertation, on comprend que les enjeux liés à l'exploitation de l'énergie géothermale ou du gisement de Lithium contenu dans les eaux géothermales, concernent l'Outre Forêt en tant que territoire. Ces enjeux ne se limitent pas au seul territoire de la Communauté des Communes de l'Outre-Forêt.

En effet, plusieurs procédures sont en cours dans le nord de l'Alsace.

Les projets avancent conjointement sur la zone « Schafbusch » près de Wissembourg, sur la Communauté des Communes de l'Outre-Forêt avec les modifications des PLU de Soultz-sous-Forêts, du Hattgau pour Hatten et de Betschdorf pour le site de Schwabwiller. Les projets du territoire Sauer-Pechelbronn s'esquissent également.

L'ensemble de ces procédures de modification des plans d'urbanisme est motivé et justifié par des projets géothermiques, d'extraction et de raffinage du Lithium.

Comme exprimé par un élu lors du dernier conseil communautaire de la Communauté des Communes de l'Outre-forêt, les citoyens s'estiment insuffisamment informés. Je ne peux que confirmer ce constat.

Mes questions portent sur le **droit** des citoyens à l'information et à la participation.

Je regrette que les différentes procédures de modification de PLU n'aient pas été engagées parallèlement, afin que les citoyens puissent comprendre comment elles concourent à la mise en place d'une infrastructure industrielle d'exploitation de l'énergie géothermique et d'extraction de Lithium en Alsace du Nord.

Les objectifs et enjeux des modifications des différents PLU dépassent les limites administratives de la CC de l'Outre-Forêt, ils concernent le nord de l'Alsace.

Question : Pour des raisons démocratiques, de transparence, de pédagogie, et de lisibilité pour les citoyens, n'était-il pas envisageable d'organiser une concertation unique pour l'ensemble de ces projets ?

N'aurait-il pas été judicieux d'en faire la publicité au-delà de la Communauté des Communes de l'Outre-Forêt ?

En ce qui concerne le projet de Betschdorf, je regrette une publicité de la concertation à minima.

La publicité de l'avis de concertation sur le site internet de la Communauté des Communes de l'Outre-Forêt et l'affichage en Mairie et au siège de la CC, ne sont, à mon avis, pas suffisants, compte-tenu de la sensibilité du projet.

La participation dématérialisée n'est pas proposée. Ceci est un frein, voir un empêchement, à l'expression des citoyens qui ne peuvent pas nécessairement se déplacer aux heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et du registre.

Une démarche plus pro-active pour informer de manière transparente, sincère et complète et ainsi susciter l'expression des avis et questionnements des citoyens aurait-été souhaitable.

Est-il envisagé d'améliorer la publicité de la concertation ?

L'objectif de la révision du PLUI est d'accueillir « une centrale de chaleur et une centrale de lithium ». Le terme « centrale » est assez général et ne permet pas d'apprécier les éventuels enjeux environnementaux. Que produiront ces centrales ?

Leur nature n'étant pas établie, je me permets de joindre à ma contribution un document de l'INERIS publié le 17 janvier 2024. Document très complet et synthétique qui donne un aperçu de ce que peut représenter la production de Lithium.

INERIS - 220811 - 2759811 - v2.0 -17/01/2024-Risques associés à l'extraction du lithium contenu dans les fluides géothermiques

INERIS : L'Institut national de l'environnement industriel et des risques est l'expert public français pour la maîtrise des risques technologiques

Pouvez-vous joindre ce document au dossier de concertation à titre d'information générale du public par rapport aux technologies associées au couple géothermie-Lithium ? Ceci permettra de donner un avis éclairé sur la destination potentielle des terrains réaffectés dans le PLUI.



Kutzenhausen

Kutzenhausen le 22 mai 2024

Objet : RA2 PLUI Hattgau-Betschdorf

Contribution au règlement de la zone de la zone UT soumis à concertation

Je propose les modifications suivantes :

Article 2 UT : Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières

« Les installations classées **pour la protection de l'environnement** à condition - Qu'il n'en résulte pas de dangers ou nuisance incompatible avec le bon fonctionnement des autres occupations et utilisations du sol admise dans la zone ; - Qu'il n'en résulte pas de dangers ou nuisance incompatible avec le caractère des zones d'habitation et d'équipements environnantes - Ou dans le cas contraire que des mesures compensatoires soient prises afin de supprimer ou limiter les risques à des niveaux acceptables. »

Je propose d'ajouter « Pour la protection de l'environnement » pour les installations classées à l'article 2UT. La loi a été rédigée pour protéger l'environnement !

Si elles sont classées c'est que ces activités génèrent des dangers et des nuisances que la loi encadre par des arrêtés préfectoraux qui intègrent des mesures réglementaires de prévention, d'inspection et d'autosurveillance.

Le deuxième et le troisième alinéa du point 1 me semblent inutiles et sont trop vagues par rapport aux nuisances et ce qui seraient acceptables ou non.

Article 11 UT

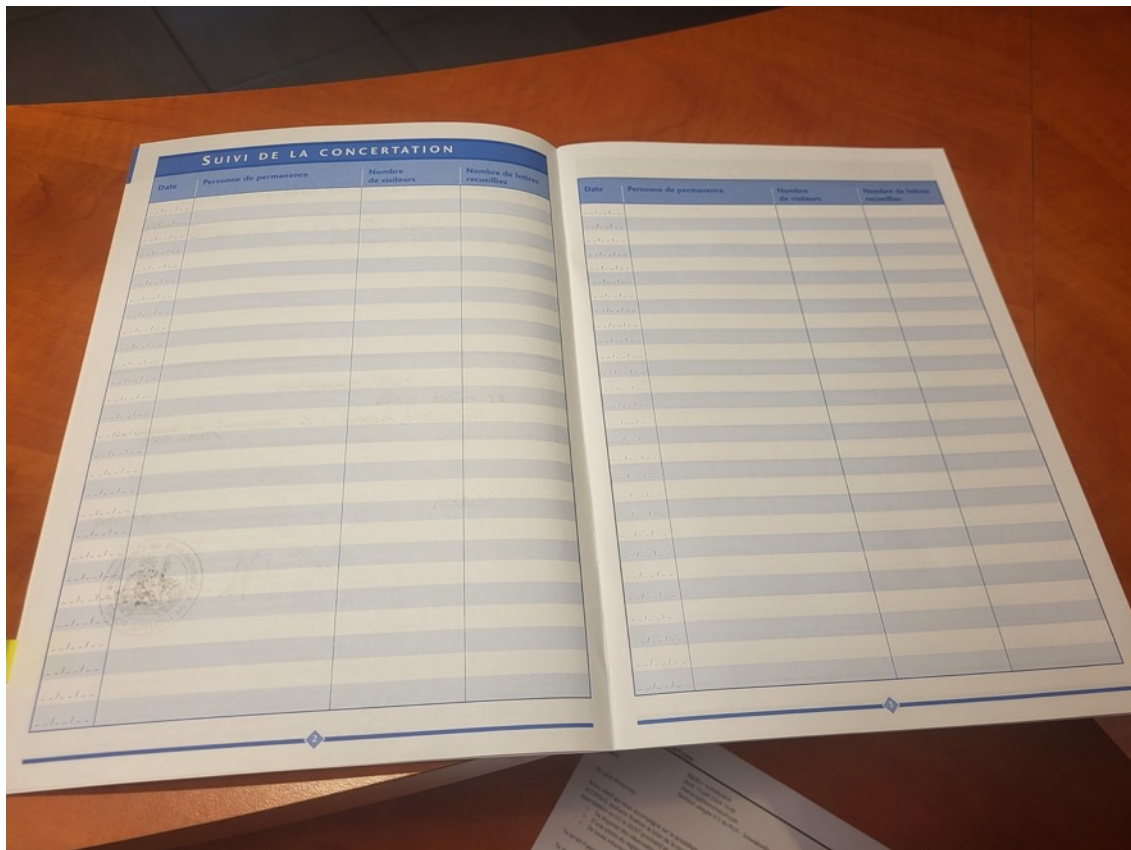
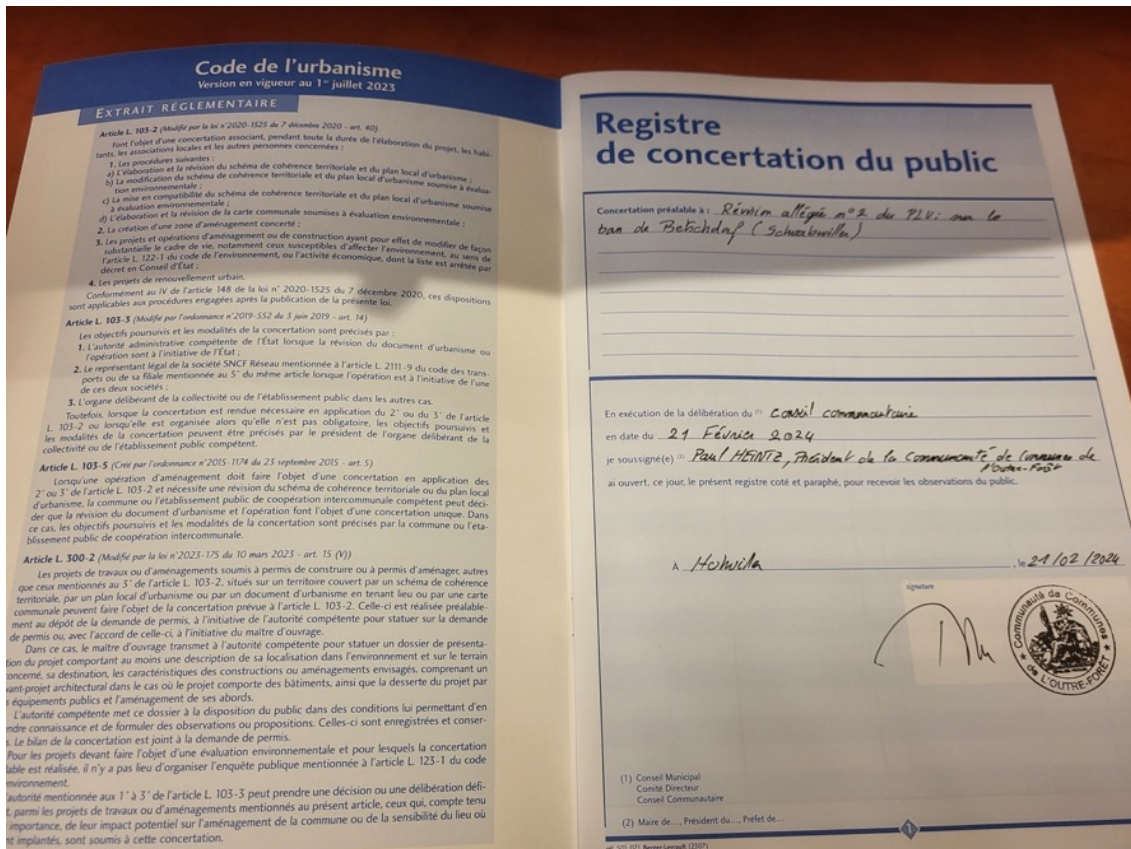
Le règlement des clôtures limite la hauteur des haies à 2 mètres.

Je propose de fixer aucune hauteur maximale afin que le végétal puisse se développer naturellement et que celui-ci puisse jouer un rôle de brise-vue.

Article 12 UT

Concernant le stationnement des automobiles. Je propose de rajouter l'obligation d'aménager des aires non imperméables.

• Annexe 4 – Registre d’observation en mairie de Betschdorf



- **Annexe 5 – Contribution par mail**

Objet : Concertation publique modification Plui Betschdorf-Schwabwiller

Bonjour,

Dans le cadre de la révision "allégée " n°2 du Plui de l'Hattgau, nous avons étudié le rapport de présentation de mai 2024 que vous avez publié.

Bien qu'habitant Hatten, nous sommes concernés par l'installation de cette centrale de chaleur et de production de lithium en raison de la proximité de ce projet et de l'éventualité non précisée dans le document, d'un raccordement entre cette installation et le projet de création d'une vaste zone industrielle sur notre commune.

Dans un souci de clarté : pouvez-vous nous préciser :

- quels seront les "divers consommateurs " de la chaleur produite (page 6). Avez-vous déjà des "clients" ? Qui sont-ils ? Des industriels ? Quel type d'industries ? Où s'installeront-ils ? Comment sera acheminée la source de chaleur ? À quel prix ?
- pourquoi de nouvelles cultures maraîchères ? Pourquoi remplacer de l'agriculture en plein champ par des serres, en recouvrant des parcelles de plastique...et en inventant des besoins ?
- la chaleur sera distribuée pour chauffer des logements. Avez-vous une estimation du nombre de foyers qui pourront bénéficier de cette énergie ?
- il est prévu un bâtiment de production de lithium. Compte tenu que la production industrielle de lithium dans ce contexte est totalement inédite, pouvez-vous nous préciser les quantités envisagées de production annuelle ? Ou le lithium extrait sera-t-il raffiné ? Comment le transport du minerai s'effectuera-t-il ? Comment le risque de pollution accidentelle a-t-il été évalué ? Quelle quantité d'eau sera nécessaire au fonctionnement ? Est-on certain de la rentabilité de cette source minière compte tenu de la fin programmée des batteries électriques ?
- comment a été évalué le risque de pollution accidentelle de l'eau et des sols ? Et d'accident industriel ?
- quelles seront les nuisances sonores ? Lumineuses ?
- quels seront les risques de sismicités induites en raison de la proximité avec les centrales de Soultz-sous-Forêt et Rittershoffen ?

Les travaux et le fonctionnement de la centrale vont entraîner une augmentation du trafic routier. La traversée de Betschdorf et de Schwabwiller étant particulièrement difficiles, quelle solution avez-vous envisagée?

Nb votre rapport de présentation est tellement allégé qu'il est totalement inconsistant et ne répond en rien aux légitimes interrogations et inquiétudes des habitants de Schwabwiller et des villages voisins.

- Annexe 6 – Application IMAGINA

